

Conditions générales pour le week-end de détente 2026

Nous vous recommandons de lire attentivement les conditions générales ci-après.

1. Inscription

L'inscription s'effectue via le formulaire en ligne disponible sur le site Internet de SLA Suisse et elle est directement transmise au secrétariat lors de son envoi. Vous devez remplir le formulaire d'inscription de manière correcte et exhaustive. L'inscription est définitive et engage la personne inscrite à participer.

2. Confirmation de participation

La direction examine l'inscription. La facture envoyée vaut confirmation définitive de participation et doit être réglée au plus tard avant le début du week-end.

3. Arrivée et départ

Les participants doivent organiser eux-mêmes leur arrivée et leur départ.

4. Moyens auxiliaires personnels, médicaments et produits d'hygiène

Vous pouvez demander des lits médicalisés. Ils sont disponibles en nombre limité. Toutes les chambres sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant (fauteuil manuel, électrique ou médicalisé) et disposent d'une douche accessible de plain-pied. L'utilisation d'autres moyens auxiliaires doit être clarifiée au préalable. Pour des raisons d'espace, elle ne peut pas être garantie. Les médicaments et produits d'hygiène doivent être apportés par les participants eux-mêmes en quantité suffisante pour toute la durée du séjour.

5. Soins et accompagnement

SLA Suisse ne propose ni soins ni accompagnement durant le week-end de détente. L'organisation et la prise en charge des soins et de l'accompagnement relèvent de la responsabilité des participants. Il convient d'évoquer tout besoin spécifique en matière de soins et d'accompagnement avec SLA Suisse avant l'inscription afin d'évaluer conjointement si les conditions sur place seront adaptées.

6. Accompagnant

Chaque personne atteinte peut venir accompagnée d'une personne. Autres personnes accompagnantes ou visiteurs à la journée sur demande. Le tarif applicable aux personnes accompagnantes est le même que celui des personnes atteintes.

7. Prestations

Les prestations correspondent à l'offre présentée dans le descriptif du séjour.

8. Activités de groupe

Ce week-end de détente est conçu comme un voyage de groupe. La participation aux activités de groupe est donc souhaitée mais pas obligatoire. Les activités ou repas

compris dans le forfait qui ne seront pas utilisés ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

9. Assurances/sécurité

Les participants sont responsables de leur couverture d'assurance (maladie, accident, vol, responsabilité civile, frais d'annulation, etc.). L'association SLA Suisse ne prend en charge aucun frais en cas de maladie, d'accident, de vol, etc. SLA Suisse a souscrit une assurance responsabilité civile pour les collaborateurs participants. En cas de refus de prise en charge par l'assurance, aucun recours ne pourra être exercé à l'encontre de l'association SLA Suisse. Les participants doivent suivre les instructions de la direction pendant toute la durée du séjour.

10. Dommages

Les participants et les accompagnants sont responsables des dommages qu'ils causent au logement, au mobilier, aux moyens auxiliaires ou à tout autre bien appartenant à des tiers, conformément aux dispositions légales.

11. Conditions d'annulation

Annulation jusqu'à 7 jours avant l'arrivée : pas de frais d'annulation. Annulation moins de 7 jours avant l'arrivée ou en cas de non-présentation : 100 % des prestations réservées. Nous vous recommandons de souscrire une assurance voyage.

12. Politique de confidentialité

Le traitement des données à caractère personnel s'effectue conformément à la politique de confidentialité de SLA Suisse, consultable à l'adresse als-schweiz.ch/fr/. Des photos et vidéos peuvent être prises pendant ce week-end de détente. L'utilisation et la publication de photos ou de vidéos sur lesquelles les participants sont reconnaissables ne sont pas autorisées sans leur consentement distinct et volontaire. Ce consentement n'est pas une condition préalable à la participation au week-end de détente et peut être révoqué à tout moment pour toute utilisation future.

13. Particularités

Les personnes en situation de détresse financière peuvent déposer une demande de prise en charge des frais d'hébergement.

14. Généralités

Sous réserve de modifications du programme et des tarifs, ainsi que des conditions générales.

15. For juridique

Le droit suisse est applicable. Olten est le tribunal compétent pour tout litige découlant du présent contrat.

Olten, août 2026